

 **Règlements Pro Pêche VG 2021 1-866-285-1377**

**1- L’enregistrement : Les participants doivent s’enregistrer en tant qu’équipe. Une équipe est composée d’un ou deux pêcheurs.

2 -Les départs lors des étapes débutent toujours à 7h00 (ou selon l'officiel dû aux conditions météorologiques) par intervalle d’environ 10 secondes entre les équipes et le retour se fait à 16h00. Les rangs au départ sont déterminés par la date d’inscription de l’équipe, identifiés par un numéro sur le moteur principal. Les équipes inscrites au trois (3) premières étapes ont préséance sur les autres.

3- Avant le début d’une étape (7h00), le responsable de l’équipe s’assure d’avoir acquitté le montant d’inscription de 130$ pour l’étape en cours (ou de 200$ pour le CHALLENGE Achigan). Et de s'assurer que son embarcation a été inspectée par un officiel et d’être sur l’eau prête pour le signal de son départ à partir de 7h00. Le numéro de son équipe visible de chaque côté de son moteur hors-bord, détermine son rang de départ.**

**\*Prévoir votre arrivée tôt le matin pour être fin prêt.

4- Le circuit Pro Pêche Vallée de la Gatineau est situé dans les zones de pêche 10 et 11, les participants doivent respecter les règlements de pêche du Québec en vigueur, ainsi que les règlements de la navigation et les règlements municipaux concernant le lavage de bateau.

5- Durant les heures de tournoi les participants ne peuvent descendre de leur embarcation, sauf à la station d’enregistrement ou avec l'accord d'un officiel ou à cause des conditions météorologiques sévères.**

**6- Aucune communication radio ou cellulaire n’est permise durant les heures de tournoi, sauf avec un officiel (1-866-285-1377).

7- Un participant ne peut s’approcher à moins de 20 mètres d’une autre embarcation.

8- Seulement l’espèce et le nombre de poissons prévus lors d’une étape peuvent être gardé en tout temps dans une embarcation.

9- Chaque embarcation doit avoir obligatoirement un vivier fonctionnel au départ.

10- Les participants peuvent se déplacer sur le plan d'eau à tous les endroits accessibles en bateau à partir du lieu de départ.**

**11- Des surveillants seront sur les plans d’eau durant les heures de tournois. Un officiel peut procéder à certaines vérifications en tout temps durant la journée.

\* ATTENTION Tout manquement à un des articles 4 à 11 peut entraîner une disqualification par un officiel, ceci sans remboursement de l'inscription et la décision est sans appel.**

**12- Tous les poissons seront remis vivants à l’eau après la pesée officielle de chaque équipe. Si l’un d’eux ne peut partir correctement, l’équipe qui l’a capturé en prendra possession. Une pénalité de huit (8) onces par poisson mort sera retranchée à l'équipe en cause.

13-Tous les participants doivent porter leur veste de flottaison visible lorsque leur embarcation se déplace avec le moteur principal et le conducteur doit être attaché au cordon de l'interrupteur d'urgence (kill switche). À la deuxième occasion, soit après un premier avertissement, une équipe qui est vue sans veste de sauvetage durant la journée, recevra automatiquement une pénalité d’une livre lors de la pesée officielle.**

 **14- Pour la protection de nos lacs concernant les espèces envahissantes, il est souhaitable que vous laviez votre embarcation dans un des nombreux points de service gratuit le long de la route 105, ou à l’un des deux endroits obligatoires pour le au lac Bue Sea. Vous êtes aussi invitez à consulter Google : Espèces exotiques envahissantes.**

 **15- Toutes les équipes doivent se rapporter à la fin de l’étape, même celles qui n’ont aucune prise. Ceci pour une question de sécurité.**

**16- La remise des bourses et des prix de participation se fait immédiatement à la station d’enregistrement près du débarcadère à la fin de la pesée officielle de toutes les équipes, soit vers 17h00. 95% du montant total des inscriptions de la journée est remis en bourses. Les six premières positions sont payantes, soit 50% pour la première, 25% la deuxième, 15% la troisième et 5% pour la quatrième. Les cinquième et sixième positions recevront chacune un certificat cadeau du montant de l’inscription. (L’administration se garde 5% pour le fonctionnement du circuit)**

**17- S’il y a une égalité, l’argent de la position suivante sera partagé entre les équipes qui ont un poids égal.**

**18 La plus grosse prise (une et deux) de la journée (LUNKER) est optionnelle. Pour être éligible, le lunker doit être bien vivant, c’est-à-dire se tenir seul (30 sec) en position de nage. Seulement un choix par équipe. Le plus gros poisson remportera 75% et le deuxième plus gros 25% des inscriptions.

19- Une équipe si elle le désire, peut s’inscrire au nombre d’étape de son choix (voir art 27).

Championnat**

 **20- Le championnat comprend les trois premières étapes seulement. Puisque ce circuit est multi espèces, pour être éligible au championnat, une équipe doit obligatoirement avoir participé (être présente) aux trois premières étapes qui ont touché aux trois espèces différentes, soit le touladi, le doré et l'achigan. L’inscription est de 130.$ par étape.

21- Le total des points obtenus lors des trois premières étapes déterminera le gagnant du circuit Pro pêche Vallée de la Gatineau 2021.  La première position obtiendra 11 points, la 2e  9 points, 3e 8 points, 4e 7 points, 5e 6 points, 6e 5 points, 7e   4 points, 8e 3 points, 9e   2 points et la 10e 1 point.**

**\*\*\*Deux points supplémentaires seront ajoutés aux équipes qui finissent dans deux étapes parmi les dix premières positions et de trois autres points additionnels si celles-ci terminent dans les trois étapes, pour un total maximum de 5 points d’extra.

22- S’il y égalité à une position lors d’une étape, ces équipes obtiendront le même pointage. Ex : Deux équipes en 7ième place, elles obtiennent chacune 4 points et la suivante sera en 9ième place avec 2 points**

**\* Pour les bourses, ce référer à l’art.17)

23- Une équipe peut avoir recours à un substitut qu'une seule fois lors des trois premières étapes.**

**24- Toute décision de la part d’un officiel est finale et sans appel.**

**Étapes:

25- Première étape – 15 mai : Touladi au lac Trente-et-un-Milles :**

**Deux touladis de plus de 55cm par équipe. Toutes les techniques légales sont permises. \*Vu que cette espèce est très sensible, une équipe peut enregistrer plus de deux touladis mais ne peut en aucun temps en avoir plus de deux en sa possession. À la fin de la journée, seulement les deux plus gros de l’équipe seront comptabilisés. Ceci est pour favoriser la remise à l’eau des poissons. Le départ se fera au Majopial, au restaurant L’huile d’Olive, dans la municipalité de Bouchette. Les équipes devront débourser des frais de 15$ pour le stationnement à cet endroit.**

**26- Deuxième étape –12 juin : Doré au RÉSERVOIR BASKATONG :**

**Cinq dorés par équipes.  Attention, il y a une limite de taille sur le doré jaune (sauf le noir) à cet endroit, on peut garder seulement ceux entre 37 et 53cm. Le départ se fera à la pourvoirie La Pointe à David. De plus, le réservoir Baskatong est situé dans une Aire Faunique Communautaire (AFC), il faut un droit d’accès pour y pêcher (6$ par jour) que devront acquitter les participants. Toutes les techniques légales sont permises. Dû à la limite de taille, seulement pour cette espèce, pour la plus grosse prise (lunker), le poids et la longueur seront additionnés, ex : un doré de 3lbs de 23 1/2po. de long donnera 26.500 points.

27- Troisième étape – 17 juillet : Achigan au Lac Blue Sea :**

**Cinq achigans par équipe. Seulement les leurres artificiels sont permis. Uniquement les achigans d’une longueur de 30cm et plus sont acceptés. Le départ se fera au quai public de la municipalité de Blue Sea. ATTENTION Les municipalités de Bue Sea et de Messines où est situé ce lac ont adopté un règlement en 2017 obligeant le lavage des embarcations sur tout leur territoire à leur station de lavage respective près de leur débarcadère. Pour les participants lors du tournoi aucun frais ne sera chargé à la station de lavage de la municipalité de Blue Sea**

 **À vévifier Le 17 juillet à la troisième étape L’équipe ayant totalisé le plus de point lors des 3 premières étapes (avec les extras) sera couronnée championne de la saison 2021, L’équipe gagnante du CHAMPIONNAT recevra une plaque et verra son nom inscrit sur le trophée perpétuel ainsi qu’un séjour pour quatre personnes en plan américain à la pourvoirie LE DOMAINE SHANNON .

\* Une chaloupe PRINCECRAFT model Scamper de 14 pieds avec un moteur Mercury 9.9 commandité par Les EQUIPEMENTS MANIWAKI sera tirée parmi les équipes qui auront été inscrites aux trois premières étapes.**

**28 CHALLENGE PRO PÊCHE VG  2021**

**\*Cette étape ne fait pas partie du championnat**

**Le Challenge Pro Pêche VG 2021 : se déroulera le 21 août au lac Ste-Marie. Le départ se fera au quai public du Village de Lac Ste-Marie. L’inscription est de 200.$ par équipe. Les gagnants seront déterminés par le poids total de cinq achigans. Seulement les leurres artificiels sont permis. Uniquement les achigans d’une longueur de 30cm et plus sont acceptés. Des frais de 8$ pour le stationnement devront être acquittés par les participants à la municipalité. Tous les articles de 1 à 18 sont en vigueurs pour cette étape.**

**.**

**29- OFFICIELS BÉNÉVOLES 2019: Mireille ERICKSEN, Andrée DANIS, Hector HUBERT, Jacques CARRIÈRE et Rosa OUELLETTE**